Suisse : surveillance et politique financière

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

L'autorité de surveillance intégrée des banques, des assurances, des maisons de titres, des gestionnaires de fonds, des gestionnaires de fortune (par l'intermédiaire des OS), des infrastructures des marchés financiers et, aux fins de la LBA, des intermédiaires financiers directement soumis. Le service fintech de la FINMA traite les demandes portant sur la qualification des jetons et des modèles d'affaires au regard du guide pratique ICO et constitue le premier point de contact pour une entreprise d'actifs numériques.[1] Approche : une demande écrite au moyen du formulaire en ligne de la FINMA, contenant les informations minimales énumérées dans l'annexe du guide pratique ICO, suivie d'une réunion si la FINMA l'accepte. La FINMA facture au temps passé les demandes et les requêtes d'autorisation. Elle ne donne pas d'indications orales informelles sur lesquelles on pourrait se fonder, ne se prononce pas sur des structures hypothétiques et attend de l'avocat du requérant qu'il ait procédé à la qualification avant de la solliciter. L'enforcement relève d'une division

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

distincte, dont le premier courrier adressé à un établissement est généralement une demande de renseignements fondée sur l'art. 29 LFINMA, à laquelle il convient de répondre avec un conseil.

Banque nationale suisse (BNS)

La banque centrale, responsable de la politique monétaire, de la stabilité financière et de la surveillance des systèmes de paiement d'importance systémique. Son importance pour les actifs numériques tient à ses projets pilotes de monnaie numérique de banque centrale de gros (Helvetia) menés avec SIX Digital Exchange, à ses prises de position sur les stablecoins et à son rôle dans la surveillance de SDX en tant qu'infrastructure des marchés financiers.[2] Approche : la BNS n'a affaire aux établissements individuels qu'en leur qualité d'exploitants d'infrastructures ou de participants à des projets pilotes. Les praticiens lisent ses publications.

Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI)

L'unité du Département fédéral des finances chargée de la politique et de la législation en matière de marchés financiers. Le SFI a rédigé la loi TRD et les rapports du Conseil fédéral sur les stablecoins et la DeFi, et il conduit la position de la Suisse au sein du GAFI, du FSB et de l'OCDE sur les questions crypto.[3] Approche : par les consultations sur les projets législatifs, les associations professionnelles et, pour les acteurs importants du marché, le dialogue direct. Le SFI n'interprète pas le droit en vigueur pour des cas individuels.

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

L'autorité chargée de l'application des sanctions et des contrôles à l'exportation. Le SECO publie les listes suisses de sanctions, applique l'ordonnance sur l'Ukraine, y compris ses dispositions relatives aux services crypto destinés à des personnes russes, et accorde des autorisations et des dérogations.[4] Approche : des demandes écrites à l'unité des sanctions sur l'interprétation d'interdictions précises, auxquelles

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

le SECO répond par écrit en quelques semaines. Le SECO attend du demandeur qu'il identifie précisément la disposition et les faits. Il n'approuvera pas une transaction en termes généraux.

Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF)

Rattachée au Département fédéral de l'intérieur, elle surveille les fondations à vocation nationale ou internationale, ce qui inclut presque toutes les fondations de protocole de Zoug. Sur demande, l'ASF examine l'acte de fondation et le règlement avant la constitution, approuve les modifications du but et reçoit les rapports et comptes annuels.[5] Approche : une demande d'examen préalable accompagnée du projet d'acte de fondation, du règlement et d'une description de l'activité envisagée, y compris le jeton et sa relation avec la fondation. L'ASF se montre pragmatique à l'égard des actifs numériques, mais ferme sur les opérations pour compte propre et sur l'interdiction de distribution.

Notes

1. Art. 4 ss LFINMA ; l'organisation de la FINMA et son service fintech sont décrits dans la partie C, chapitre VII, et la procédure de demande dans la partie E, chapitre XII. ↩
2. Loi sur la Banque nationale du 3 octobre 2003 (LBN ; NBG, RS 951.11), art. 5 et art. 19 ss ; le programme Helvetia est décrit dans la partie E, chapitre XI. ↩
3. Les rapports du Conseil fédéral du 14 décembre 2018 (TRD) et de 2022 (DeFi) ainsi que les travaux sur les stablecoins sont décrits dans la partie C, chapitres V et VI. ↩
4. Loi sur les embargos du 22 mars 2002 (LEmb ; EmbG, RS 946.231) ; ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine (RS 946.231.176.72) ; voir partie F, chapitre VII. ↩
5. Art. 84 CC ; la pratique de l'ASF relative aux fondations de protocole est décrite dans la partie P, chapitre II. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com